



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré

Mo
b***21044074***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi**01 AVR. 2021****Le Greffier**N° d'entreprise : **0765 354 051****Nom**(en entier) : **O'SUSHI**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**Adresse complète du siège : **7130 Binche, Route de Mons, 631****Objet de l'acte : DIVERS (rectification de la publication de constitution)**

Suite à une erreur matérielle qui s'est glissée dans l'extrait de l'acte de constitution de la société à responsabilité limitée "O'SUSHI" qui s'est signé devant le Notaire Gilles FRANCE, à Gilly, le 17 mars 2021, publié aux annexes du Moniteur Belge du 22 mars 2021, sous le numéro 0317823, il convient de préciser que :

1/ le deuxième fondateur est bien dénommé Luca DI LETO et non luc DI LETO ;

2/ les cent (100) actions ont été intégralement souscrites, en espèces, au prix de quarante euros (40,00 EUR) chacune, comme suit :

- par Monsieur DI LETO Marco, domicilié à 7130 Binche, Route de Mons, 631 : cinquante (50) actions, soit pour deux mille euros (2.000,00 EUR) ;

- par Monsieur DI LETO Luca, domicilié à 7160 Chapelle-lez-Herfaimont, Rue Briart, 92 : cinquante (50) actions, soit pour deux mille euros (2.000,00 EUR).

Aucune action n'a été souscrite par Monsieur Thomma BLONDIAUX.

Conformément à ce qui est mentionné dans l'acte authentique de constitution signé devant le Notaire Gilles FRANCE, à Gilly, le 17 mars 2021.

Pour extrait conforme

Gilles FRANCE, Notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/04/2021 - Annexes du Moniteur belge